

Par le versement de votre
taxe d'apprentissage,

entrez dans le réseau des entreprises soutenant
l'**Institut technologique européen des métiers de la musique**

itemm institut
technologique
européen
des métiers
de la musique



**Centre
de formation**

Fabrication, réparation, accord
des instruments de musique

Commerce des produits
musicaux

Métiers du son



Centre national de formation d'apprentis
Centre de formation professionnelle continue
École technique privée
Association loi 1901

voir modalités de versement au dos

modalités de versement de la **taxe d'apprentissage**

à l'**institut technologique européen des métiers de la musique**

il vous suffit d'adresser votre bordereau à un **organisme collecteur**
de type **AGEFA-PME** ou autre.

Pour verser la totalité de votre taxe à l'institut, indiquez impérativement

CFA Itemm 100% et ETP Itemm 100%

à l'emplacement de l'organisme bénéficiaire
sur le bordereau de l'organisme collecteur.

Attention :

pour que l'Itemm obtienne le montant maximum autorisé
par la législation en vigueur,
mentionnez impérativement les deux noms (CFA Itemm et ETP Itemm).

**Pour tout renseignement, contactez l'Itemm
vos interlocuteurs**

Jean-Pierre Gawronski

Directeur administratif et financier
téléphone : 02 43 39 39 22
jean-pierre.gawronski@itemm.fr

Christine Hersard

Secrétaire comptable
téléphone : 02 43 39 39 27
christine.hersard@itemm.fr

Institut technologique européen des métiers de la musique
71 avenue Olivier Messiaen - 72000 LE MANS
téléphone : 02 43 39 39 00 - télécopie : 02 43 39 39 39
courriel : contact@itemm.fr

L'institut technologique européen des métiers de la musique
vous remercie de votre soutien